

Compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Procurations : 1

L'an deux Mil vingt-deux, le 13 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8/04/2021

Présents : Mesdames & Messieurs Françoise GALLET, Marie ALLANO, Angèle CALTAGIRONE, Rosette AUGIER, Charlotte CALLET, Patrice GALIANA, Astrid JATOSTI, Caroline BOYOT, NOTE Nicolas.

Absents : Pascale GUILLET

Procuration , Lucy LYALL GRANT à Nicolas NOTE,

Secrétaire de séance : Rosette AUGIER.

Madame la Maire demande de rajouter une délibération sur le collège de la Ségalière

OBJET : vote compte Administratif 2021 plus compte de gestion de la commune

Votés à l'unanimité

Mme la Maire étant sortie

OBJET : vote de l'affectation de résultats 2021 de la commune

Votés à l'unanimité

Mme la Maire étant sortie

OBJET : vote du budget primitif 2022 de la commune

Voté à l'unanimité

OBJET : vote du compte administratif 2021 + compte de gestion de l'eau et assainissement

Votés à l'unanimité

Mme la maire étant sortie

OBJET : vote de l'affectation de résultats 2021 de l'eau et l'assainissement

Voté à l'unanimité

Mme la Maire étant sortie

OBJET : vote du budget primitif 2022 de l'eau et l'assainissement

Voté à l'unanimité

OBJET : vote des 2 taxes

Madame la Maire rappelle que la taxe d'habitation a été supprimée, ce pour quoi le vote des taxes correspond à deux taxes.

La situation financière du budget principal de la commune le permettant, elle propose pour cette année de ne pas augmenter les taux des 2 taxes.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,24%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 143,31%

Voté à l'unanimité

Objet : Tarif du service de l'eau et de l'assainissement

Objet : Tarif du service de l'eau et de l'assainissement

Madame la Maire rappelle aux élus la situation financière du budget annexe de l'AEP.

Elle propose cette année de ne pas augmenter les tarifs du service de l'eau et de laisser les modalités de suppression et de réinstallation des compteurs à l'identique de l'année dernière :

Propositions :

Année	Abonnement	Consommation	Remplacement Compteur
2021 eau	104 €	0.96 €	104.00 €

Vote

Année	Abonnement	Consommation	Remplacement Compteur
2022 eau	104 €	0.96 €	104.00 €

Elle propose également de ne pas augmenter les tarifs relatifs au montant de l'abonnement et du m³ de l'assainissement :

Année	Abonnement	Consommation m ³
2022 assainissement	104.04 soit 8.67 €/mois	0.85 €

Après en avoir discuté le Conseil Municipal à l'unanimité des membres approuve les 2 propositions de Mme la Maire.

Objet : Plan de financement pour la rénovation de la Maison des Granges (Valera)

Madame la Maire présente aux élus le plan de financement pour la rénovation de la Maison des Granges (Valera) :

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DE LA MAISON DES GRANGES
DEPENSES**

Travaux	Noms	devis	TVA	
Démolition Maçonnerie	Entreprise JMCE	10 694.00	Non assujetti	
Plomberie	VAL SANE	6 814.49	Non assujetti	
Electricité	SARL BATTAGLIA	9 690.00	10 659.00	
Isolation	GFD	17 636.68	21 164.02	
Menuiserie extérieure	MJLV	9 066.96	9 565.64	
		53 902.13	58 897.15	

RECETTES HORS TAXES

ETAT	37 731
SDEO7	5 340
Fonds propres	10 831

Après discussion les membres présents approuvent à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID: 007-210701181-20220413-DB_2022_24-DE

Quel avenir pour le collège la Ségalière de L Un collège rural abandonné, un service public remis en cause

Nous refusons la baisse des moyens attribués à notre collège pour la rentrée prochaine :

- Une classe de 3^{ème} en moins à la rentrée 2022/2023, les conséquences sont dramatiques pour l'ensemble du collège. De nouveaux élèves de 4^{ème} n'ont pas le droit de s'inscrire dans le collège, qui est leur établissement de secteur. Comment peut-on accepter l'inégalité d'accès à l'enseignement public ?
- Seulement 5 professeurs à temps plein sur l'établissement, les autres travailleront sur 2 ou 3 établissements, ce qui rendra difficile le suivi des élèves au quotidien et la prise en compte des difficultés et de l'hétérogénéité des élèves. Comment peut-on accepter une remise en cause d'un service public engagé dans le territoire ?
- Les choix comptables imposés par l'administration de l'Education nationale nous contraignent à supprimer des options qui dynamisaient l'établissement, n'ayant plus de moyens humains et horaires suffisants. Comment peut-on accepter de renoncer à des actions culturelles qui bénéficiaient à des élèves vivant dans un territoire enclavé ?

Encore un service public en péril à Largentière ! Nous, citoyens, parents, élus et enseignants, continuerons à nous mobiliser pour que notre collège reste un collège rural attractif.

Les parents et les enseignants du collège La Ségalière de Largentière vous proposent de prendre position et de voter la motion suivante :

« Nous, élu.es de LABOULE nous ..., soutenons le collège public de La Ségalière de Largentière afin qu'il bénéficie d'une division supplémentaire pour la rentrée 2022, afin d'assurer à l'ensemble des citoyens l'égalité d'accès à l'éducation. Dans ce sens, nous interpellons le ministère de l'Education Nationale pour qu'il octroie les 29 heures nécessaires au maintien de cette division à la rentrée 2022.
»

